



VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 03 FEVRIER 2011

DEPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

CANTON DE BAR SUR LOUP

N° 7547

NOMBRE

de conseillers en exercice

33

de présents

27

de votants

33

OBJET

Transport en commun en site propre
CASA – Concertation préalable –
Objectifs et modalités

L'an deux mil onze, le trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Valbonne étant rassemblé en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de :

Monsieur DAUNIS Marc, Sénateur-Maire .

Étaient présents : DAUNIS Marc, TOULEMONDE Ghislaine, BTORE Christophe, BONNEAU Martine, MUSSI Philippe, PEACOCK Valérie, LANCHARRO Marie-José, LASSOUED Bouchra, VIGNOLO Betty, BARADEL André-Daniel, DREYSSE Jean-Pierre, SERGEANT Guy, PLOYET Hélène, SAVORNIN Richard, JEANSON Virginie, RAVIER Suzanne, BOSSARD Frédéric, SANTOS Xavier, DELTOUR Loïc, DERONT-BOURDIN Gautier, KIEFEL Muriel, VIVARELLI Philippe, MOURADIAN Anaïde, CHABOT Roland, BAROERO Alain, PUIG Arlette, DAL MORO Christian

Procurations : MARZINIAK Yannick à BONNEAU Martine, KHALDI Philippe à MUSSI Philippe, DNINI Nohra Jacqueline à TOULEMONDE Ghislaine, VALENTI Anaïs à LANCHARRO Marie-José, GELARD Jessica à PEACOCK Valérie, DETHEVE Julien à PUIG Arlette.

Monsieur DERONT-BOURDIN Gautier a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Par adoption le 5 mai 2008 de son Plan de Déplacements Urbains, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) s'est engagée à réaliser un transport en commun en site propre (TCSP) reliant la gare ferroviaire d'Antibes à la technopole de Sophia Antipolis. En décembre 2008, le Conseil Communautaire de la CASA a validé le projet de TCSP de l'agglomération intégrant :

- un pôle d'échanges au niveau de la gare SNCF d'Antibes ;
- un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant le pôle d'échanges d'Antibes à la technopole de Sophia Antipolis, son centre de remisage ;
- des parkings relais.

En 2009, la CASA a présenté un dossier à l'appel à projets « Transports Urbains » lancé par l'Etat dans le cadre des actions du Grenelle de l'Environnement. Ce dossier a été retenu avec un accord de financement. L'objectif, pour honorer les engagements pris dans le cadre de l'appel à projet, est une mise en service du bus à haut niveau de service en 2016.

Préalablement à la réalisation du projet de bus à haut niveau de service, des parcs relais et de la restructuration du réseau Envibus, il y a lieu d'organiser auprès du public une concertation publique préalable (articles L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du Code de l'urbanisme et la Charte de la Concertation du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du 5 juillet 1996). La CASA, compétente en matière de transports, est chargée d'organiser et de mettre en œuvre cette concertation publique.

Les objectifs de la concertation consistent en l'information et la participation des habitants, des associations locales et de toutes personnes concernées. Elle permet le recueil et la prise en compte de l'avis du public sur les enjeux, principes et caractéristiques du projet.

Il appartient toutefois au Conseil Municipal de Valbonne d'émettre un avis sur les objectifs de la concertation et ses modalités, à savoir :

- la durée de la concertation préalable sera au minimum de 30 jours, entre le 10 avril et le 30 juin 2011 ;
- un avis administratif sera affiché dans les mairies concernées dont la mairie de Valbonne et sera publié dans deux journaux locaux afin d'informer la population du projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de son déroulement. Celui-ci présentera également les dates et lieux des réunions publiques ;

VOTES

Pour	33
Contre	
Abstention	

.../...



VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

- une exposition sera organisée durant une période d'un mois minimum dans les locaux des mairies concernées dont Valbonne. Elle présentera les principaux enjeux et caractéristiques du projet ;
- un dossier, qui permettra de prendre connaissance des enjeux du projet, de ses principales caractéristiques sera mis à disposition du public dans les mairies concernées et au siège de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, aux heures habituelles d'ouverture des services. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population. Ce dossier sera également consultable sur le site Internet pdu-casa.fr ;
- au moins une réunion publique sera organisée dans chaque commune dont Valbonne, en présence du maître d'ouvrage la CASA ;
- un dépliant sera mis à disposition du public exposant les enjeux, objectifs et principes du projet.

Au terme de cette concertation, la CASA communiquera aux communes concernées, dont Valbonne, le bilan de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil :

- EMET un avis favorable sur les objectifs et modalités de la concertation proposées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Sénateur-Maire certifie que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 09 février 2011 et que la convocation du Conseil a été faite le 27 janvier 2011. La présente délibération a été affichée le 14 février 2011 et sera notifiée.

Valbonne Sophia Antipolis, le 14 février 2011

Le Sénateur-Maire,

